

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

CONSIDERANT que la circulation, l'arrêt et le stationnement sur les espaces verts occasionnent des dégradations; altère et saccage les efforts fournis par les employés communaux à embellir le paysage de notre commune et génèrent des dépenses quant à la remise en état de ces espaces publics.

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer en permanences afin de préserver tous les espaces verts de La Wantzenau et, plus généralement, de garantir un bon environnement urbain pour les habitants.

ARRETE**Article 1^{er} : Réglementation 2.02.01****Limitations d'accès – Généralités**

La circulation, l'arrêt et le stationnement de tous véhicules sont interdits et gênent sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert sur l'ensemble de la commune.

Article 2 : Seuls seront tolérés sur les espaces précités à l'article 1^{er}, les véhicules d'urgence et de secours, les véhicules des services techniques en cas d'urgences ou d'obligation.

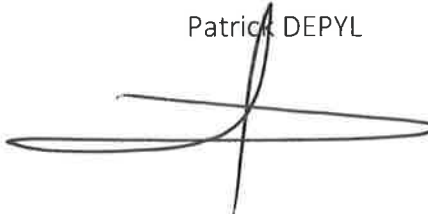
Article 3 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 17 juin 2019

Le Maire
Patrick DEPYL




Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.